



Rapport du Conseil de l'Institut sur la réalisation des objectifs stratégiques pour l'exercice 2022

Lors de sa séance du 15 mars 2023, le Conseil de l'Institut de METAS a approuvé le rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques pour l'exercice 2022.

Lors de sa séance du 28 octobre 2020, le Conseil fédéral a approuvé les objectifs stratégiques pour l'Institut fédéral de métrologie (METAS) pour les années 2021 à 2024.

Les objectifs stratégiques concernant METAS sont publiés dans la Feuille fédérale 2020 8351 et sur le site Internet de METAS à l'adresse suivante:

https://www.metas.ch/dam/metas/fr/data/ueber-uns/Institut/StrategischeZiele/strategische_ziele_2021_2024_fr.pdf.download.pdf/strategische_ziele_2021_2024_fr.pdf

Liste des abréviations

Al.	Alinéa
Art.	Article
BIPM	Bureau International des Poids et Mesures
CGPM	Conférence générale des poids et mesures
Ch.	Chiffre
CHF	Franc suisse
CDF	Contrôle fédéral des finances
CIE	Commission internationale de l'Éclairage
CIPM	Comité international des poids et mesures
CIPM MRA	Arrangement de reconnaissance mutuelle des étalons nationaux de mesure et des certificats d'étalonnage et de mesurage émis par les laboratoires nationaux de métrologie
DFJP	Département fédéral de justice et police
EMPIR	Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
EURAMET	European Association of National Metrology Institutes
FF	Feuille fédérale
ILAC MRA	ILAC Mutual Recognition Arrangement (The International Laboratory Accreditation Cooperation Mutual Recognition Arrangement)
Innosuisse	Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
Let.	Lettre
LIFM	Loi sur l'Institut fédéral de métrologie, RS 941.27
LMétr	Loi fédérale sur la métrologie, RS 941 20
METAS	Institut fédéral de métrologie
Mio	Million/s
NMI	Institut national de métrologie, National Institute of Metrology
NTP	Network Time Protocol
OCMétr	Ordonnance sur les compétences en matière de métrologie, RS 941.206
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OIFM	Ordonnance sur l'Institut fédéral de métrologie, RS 941.272
OIML	Organisation Internationale de métrologie légale
OLOGA	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, RS 172.010.1
Org DFJP	Ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de justice et police, RS 172.213.1
OrgR-METAS	Règlement d'organisation du 3 avril 2012 de l'Institut fédéral de métrologie
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCI	Système de contrôle interne
SG-DFJP	Secrétariat général du Département fédéral de justice et police

SI	Système international d'unités
UE	Union européenne
UTC	Temps universel coordonné
VCAP	Verified Conformity Assessment Program
WELMEC	European Cooperation in Legal Metrology

Objectif stratégique	Évaluation de la réalisation des objectifs à la fin de l'année 2022
Priorités programmatiques	
Le Conseil fédéral attend de METAS:	
Objectif 1 qu'il garantisse que les mesures nécessaires soient effectuées de manière correcte et conforme à la loi dans le domaine réglementé et qu'il veille à ce que l'infrastructure, les bases de mesure et les prestations requises en matière de métrologie soient mises à la disposition des milieux économiques et scientifiques suisses, eu égard notamment à la numérisation croissante.	L'offre de prestations et d'infrastructures de METAS, en tenant compte des exigences de la numérisation, couvre, en majeure partie, les besoins de l'économie, de la recherche et de l'administration et l'intégralité des besoins dans le cadre légal. Par exemple, l'organisme d'évaluation de la conformité de METAS effectue depuis peu des vérifications de la sécurité des données pour les systèmes de mesure intelligents.
Objectif 2 qu'il satisfasse durablement ses client/es, cultive la loyauté de son personnel et fournisse des prestations en matière de recherche et de développement qui assoient sa bonne réputation dans les milieux spécialisés.	Le domaine «Service à la clientèle et communication», créé l'année précédente, contribue à axer les activités de METAS encore davantage sur les client/es. En même temps, un poste interne pour le développement de l'organisation a récemment été créé pour accompagner de manière optimale les collaborateurs/trices à travers les changements à venir et de maintenir ainsi leur grande loyauté. En matière de recherche et de développement, METAS joue toujours un rôle actif au sein d'organes spécialisés sur le plan international et il s'investit au moyen de son savoir-faire.
Objectifs relatifs aux tâches et à l'entreprise	
Le Conseil fédéral attend de METAS:	
Objectif 3 qu'il crée les conditions requises pour que: <ul style="list-style-type: none"> • les mesures puissent être effectuées en Suisse avec l'exactitude répondant aux besoins de l'économie, de la recherche et de l'administration; • les mesures nécessaires à la protection des personnes et de l'environnement et à l'accomplissement des tâches fédérales soient toujours correctes et conformes aux dispositions légales, qu'elles soient réali- 	Au moyen de ses travaux de recherche et de développement, METAS garantit que les mesures soient effectuées avec l'exactitude requise pour l'économie et la recherche suisses et pour assurer le bon déroulement des tâches fédérales. Il entretient l'infrastructure pour les mesures, les essais et les certifications de manière à ce qu'elle satisfasse aux exigences qualitatives posées par l'économie, les autorités et la société. Par exemple, ces dernières années, METAS a développé, un système de tomographie à rayons X qui permet de rendre les structures internes mesurables au moyen de rayons X, afin de

<p>sées pour le commerce et les transactions commerciales, la santé publique, la protection de l'environnement, la sécurité publique ou la constatation officielle de faits matériels;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'infrastructure pour les mesures, les essais et les certifications soit mise à disposition conformément aux intérêts de la science, de la technique ou de l'économie; 	<p>pouvoir déterminer la masse dimensionnelle des pièces toujours plus petites à l'intérieur d'un objet.</p>
<p>Objectif 4</p> <p>qu'il accomplisse les tâches qui lui sont assignées en tenant compte du contexte international, collaborant avec d'autres instituts nationaux de métrologie, notamment au sein d'organisations et d'associations internationales de métrologie, en particulier EURAMET, l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie et WELMEC, organisation qui assure la coopération européenne en métrologie légale;</p>	<p>METAS joue un rôle actif et constructif au sein d'EURAMET, que ce soit dans les comités techniques, les organes dirigeants pour le programme de recherche ou dans le comité d'EURAMET.</p> <p>Des travaux de recherche et de développement sont réalisés en collaboration avec d'autres instituts nationaux de métrologie, chaque fois que cela est possible et judicieux.</p> <p>Le chef du laboratoire Optique est président de la Commission internationale de l'éclairage (CIE), l'organisme international de normalisation et de standardisation dans les domaines de la lumière et de l'éclairage.</p> <p>En octobre 2022, le directeur suppléant de METAS a été nommé Président du Comité International de Métrologie Légale, l'organe législatif de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML).</p> <p>Le directeur de METAS a, pour sa part, été renommé membre du Comité international des poids et mesures (CIPM) en novembre 2022.</p>
<p>Objectif 5</p> <p>qu'il effectue la nomination des instituts désignés (selon l'art. 4, al. 2, LIFM et l'art. 4 OIFM) et l'habilitation de laboratoires de vérification (selon l'art. 18, al. 3, LMétr et l'art. 19 et ss OCMétr) selon des critères précis et les contrôle régulièrement en matière de qualité et de rentabilité;</p>	<p>Le Conseil de l'Institut a fixé des critères pour la nomination d'instituts désignés et des critères pour l'habilitation de laboratoires de vérification. Les laboratoires de vérifications sont régulièrement audités. En 2022, huit audits de surveillance ont été effectués dans des laboratoires de vérification.</p>

<p>Objectif 6</p> <p>qu'il reste dans ses domaines d'activités un institut national de métrologie de pointe;</p>	<p>Le nombre de possibilités de mesure dans les divers domaines métrologiques, l'important engagement de METAS dans la coopération internationale en matière de recherche, ainsi que sa représentation supérieure à la moyenne au sein des organes de direction des organisations de métrologie internationales démontrent que l'Institut fait partie des instituts nationaux de métrologie de pointe. Il convient également de mentionner les contributions de METAS à la réalisation du Temps universel coordonné (UTC) au moyen de son étalon primaire de fréquence (horloge atomique spécialement conçue), ou les travaux destinés à réaliser l'unité kilogramme sur la base de la redéfinition de l'unité.</p>
<p>Objectif 7</p> <p>qu'il suive les développements scientifiques et techniques, qu'il les anticipe en temps opportun, notamment au moyen d'une analyse prospective (horizon scanning), et qu'il maintienne ses compétences au niveau actuel;</p>	<p>Grâce à son bon réseau international, à son engagement dans un programme européen de recherche axé sur l'excellence scientifique, à sa participation à des conférences spécialisées, à sa collaboration au sein d'organismes de standardisation et de normalisation, ainsi qu'à sa bonne mise en réseau avec les groupes cibles, METAS dispose des connaissances nécessaires sur la science et la technologie de pointe. Les laboratoires garantissent en outre le développement de leurs compétences dans leur domaine en temps utile. En outre, des analyses approfondies sont effectuées sur d'éventuels nouveaux domaines potentiels et des projets exploratoires sont menés.</p>
<p>Objectif 8</p> <p>qu'il maintienne au niveau requis ses installations et équipements techniques moyennant des investissements permettant de les renouveler, de les remplacer ou de les étendre de manière appropriée;</p>	<p>En 2022, des investissements ont été réalisés pour un montant de 2,9 millions de francs. Le taux d'investissement est de 3,8 %.</p>

<p>Objectif 9</p> <p>qu'il respecte les principes stratégiques applicables aux laboratoires de la Confédération tels que fixés dans le rapport du 17 août 2011 intitulé «Principes stratégiques et plan directeur pour les laboratoires de la Confédération» et soutienne une mise en œuvre de la stratégie au niveau fédéral;</p>	<p>Les principes stratégiques sont respectés et METAS soutient une mise en œuvre de la stratégie au niveau fédéral. Durant l'année sous revue, on a préparé le transfert des laboratoires de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Ils ont été intégrés à METAS au 1^{er} janvier 2023.</p>
<p>Objectif 10</p> <p>qu'il contribue au développement du Système international d'unités (SI), notamment en réalisant les unités de mesure redéfinies lors de la révision du SI entrée en vigueur en 2019;</p>	<p>Dans des domaines sélectionnés, METAS effectue des travaux de recherche fondamentale en métrologie, apportant ainsi une contribution importante au développement du SI, conformément à l'importance économique et technologique de la Suisse. METAS joue un rôle considérable dans les travaux de mise en œuvre de la révision du Système international d'unités (SI) entrée en vigueur en mai 2019. Ses activités sont axées sur la redéfinition du kilogramme et de l'ampère (étalons quantiques électriques).</p>
<p>Objectif 11</p> <p>qu'il veille à ce que ses prestations bénéficient de la reconnaissance prévue par les accords internationaux pertinents;</p>	<p>Afin de garantir la reconnaissance des certificats délivrés, METAS participe aux accords internationaux CIPM MRA pour les prestations d'étalonnage, à l'OIML CS pour les certifications dans le cadre légal et à l'ILAC MRA pour les domaines accrédités. Pour le maintien de ces accords, METAS a participé à des comparaisons clés et réalisé des évaluations par des pairs (peer reviews).</p>
<p>Objectif 12</p> <p>qu'il mette, en tant que centre de compétences de la Confédération pour la métrologie, son savoir-faire et ses prestations au service de l'administration fédérale;</p>	<p>METAS collabore avec les services compétents dans différents domaines, dont font notamment partie le rayonnement non ionisant, les mesures de vitesse dans la circulation routière, les mesures d'alcool dans l'air expiré, la sécurité alimentaire, les mesures des émissions sonores ou les instruments de mesure de l'énergie et de la puissance électriques. Il entretient des bons contacts avec les spécialistes. Des contacts sont également établis au niveau de la direction. METAS conseille les services spécialisés pour les questions métrologiques et met son savoir spécialisé à leur disposition.</p>

<p>Objectif 13</p> <p>qu'il tienne compte, dans la mise en œuvre de la loi et l'organisation de cette mise en œuvre, non seulement des aspects techniques mais également des risques (notamment des conséquences financières des mesures erronées);</p>	<p>Tant lors de la fixation des priorités avec les cantons que lors de l'élaboration du programme destiné au contrôle ultérieur, on a veillé à contrôler en priorité les instruments de mesure dont les mesures erronées entraînaient des coûts élevés. C'est pourquoi on s'est efforcé d'atteindre un taux d'exécution très élevé pour les instruments de mesure de vitesse, les éthylomètres et les instruments de mesure des rayonnements ionisants.</p>
<p>Objectif 14</p> <p>qu'il exploite un organisme d'évaluation de la conformité des instruments de mesure dans les secteurs où les besoins de l'économie suisse sont attestés;</p>	<p>METAS dispose, avec METAS-Cert, d'un organisme d'évaluation de la conformité reconnu pour les instruments de mesure. METAS-Cert est mentionné sur la liste suisse des organismes d'évaluation de la conformité notifiés par la Suisse et reconnus par l'UE, ainsi que sur la plate-forme de publication électronique pour les organismes de certification de l'UE (NANDO).</p>
<p>Objectif 15</p> <p>qu'il soutienne de manière ciblée le processus d'innovation et la compétitivité de l'économie suisse grâce aux connaissances de ses expert/es et à l'infrastructure métrologique, et grâce aux projets de recherche appliquée, en collaboration avec des partenaires industriels (en particulier dans le cadre de projets Inno-suisse).</p>	<p>Grâce à ses vastes compétences technico-scientifiques, METAS est, dans divers domaines, un partenaire de coopération intéressant pour l'industrie dans le développement des produits et des processus. Depuis janvier 2013, METAS est un partenaire de recherche d'Innosuisse ayant droit aux contributions. Jusqu'à présent, 19 projets de recherche ont été approuvés (en 2022, on a obtenu deux petits projets).</p>
<p>Objectifs financiers</p>	
<p>Le Conseil fédéral attend de METAS:</p>	
<p>Objectif 16</p> <p>qu'il soit géré selon les principes de la gestion d'entreprise et qu'il utilise ses ressources dans un souci d'économie et d'efficacité;</p>	<p>Le budget est adopté par le Conseil de l'Institut. La direction contrôle chaque mois si le budget est respecté.</p> <p>METAS a une comptabilité analytique fiable, qui est discutée et analysée chaque trimestre par la direction.</p> <p>Le rendement (bénéfice / [produit - bénéfice]) des prestations commerciales de METAS était globalement de 29,5 % en 2022.</p>

<p>Objectif 17</p> <p>qu'il finance ses activités à hauteur d'au moins 45 % du budget annuel à partir d'émoluments, d'indemnités selon l'art. 3, al. 5, LIFM et de fonds de tiers;</p>	<p>Le degré d'autofinancement est de 55,0 % (degré d'autofinancement avant les effets de la norme IPSAS 39 [engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions]: 55,5 %)</p>
<p>Objectif 18</p> <p>qu'il réalise au moins un budget équilibré pendant la durée de validité des objectifs stratégiques;</p>	<p>En 2022, un bénéfice de 1,2 millions de francs a été réalisé. L'objectif est vraisemblablement atteint.</p>
<p>Objectif 19</p> <p>qu'il lui soumette une proposition sur l'utilisation d'un éventuel bénéfice, notamment si celui-ci peut être affecté aux réserves destinées au financement de futurs investissements (art. 20 LIFM) – jusqu'à un montant d'un budget annuel, indépendamment de la norme IPSAS 39 – ou être versé au propriétaire;</p>	<p>La proposition de créditer le bénéfice annuel des pertes résultant du bilan a été faite au Conseil fédéral.</p>
<p>Objectif 20</p> <p>qu'il finance sauf exception ses investissements par des capitaux provenant de fonds propres (cash-flow), de ses réserves ou dans le cadre de coopérations, et qu'il implique en temps utile les milieux intéressés internes et externes à l'administration fédérale en ce qui concerne les investissements importants;</p>	<p>En 2022, METAS a pu financer tous les investissements par des fonds autogénérés (cash-flow). Actuellement, aucun investissement conséquent qui nécessiterait des fonds supplémentaires n'est prévu.</p>
<p>Objectif 21</p> <p>qu'il soit doté d'un système de gestion des risques basé sur la norme ISO 31000 et qu'il informe le DFJP des risques entrepreneuriaux significatifs.</p>	<p>METAS examine chaque année sa gestion des risques. Il a soumis le rapport sur les risques 2022 au Conseil de l'Institut le 24 novembre 2022. Le DFJP est informé des risques significatifs en entreprise de METAS dans le cadre de la gestion des risques de l'Administration fédérale et d'un entretien avec la direction (13.01.2022).</p>
<p>Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance</p>	
<p>Le Conseil fédéral attend de METAS:</p>	
<p>Objectif 22</p> <p>qu'il pratique une politique en matière de personnel prévoyante et socialement responsable, transparente et fiable, et</p>	<p>L'art. 2 OrgR-METAS dispose: «Le Conseil de l'Institut accorde une grande importance à une bonne gestion d'entreprise et au res-</p>

<p>qu'il offre des conditions de travail concurrentielles dans un cadre propice au développement personnel, à la performance ainsi qu'à l'innovation;</p>	<p>pect des principes du gouvernement d'entreprise de la Confédération (propriétaire) et attend du directeur ou de la directrice et des autres membres de la direction une gestion correspondante de METAS».</p> <p>Les commentaires adressés aux supérieurs fin 2022 ont de nouveau fait partie intégrante des entretiens d'évaluation. Les résultats sont similaires à ceux de l'année précédente. Il ressort que les collaborateur/trices se sont exprimés positivement sur leurs conditions de travail à différents niveaux. La communication et le niveau de valorisation des collaborateur/trices par les cadres ont particulièrement été soulignés.</p>
<p>Objectif 23</p> <p>qu'il promeuve auprès de ses cadres et de ses collaborateur/trices un comportement intègre et conforme aux prescriptions du gouvernement d'entreprise de la Confédération;</p>	<p>Les conventions d'objectifs individuelles se réfèrent toujours aux objectifs de METAS, qui concrétisent les objectifs stratégiques du Conseil fédéral. En 2022, les conventions d'objectifs ont également fait spécifiquement référence à la vision METAS 2025.</p>
<p>Objectif 24</p> <p>qu'il cultive un style de conduite basé sur le respect et la transparence de la communication, qui stimule et encourage son personnel et instaure un climat de confiance;</p>	<p>Une grande majorité des collaborateur/trices donnent une bonne à très bonne appréciation des cadres. Certain/es collaborateur/trices souhaiteraient un renforcement de la communication interne. La plupart estiment que le volume des informations internes est suffisant.</p>
<p>Objectif 25</p> <p>qu'il maintienne une proportion d'apprenti/es, de stagiaires candidat/es à une maturité professionnelle commerciale, de stagiaires universitaires et de docteurant/es d'au moins 7 %;</p>	<p>En 2022, la part des personnes en formation et des stagiaires MP a pu augmenter, ce qui représente 8,4 % des effectifs (6,1 % l'année précédente). Le nombre de stagiaires, y compris les doctorant/es, représente, à la fin de l'année, 2,8 % des effectifs (comme l'année précédente). Remarque: le pourcentage peut fluctuer par rapport à la moyenne annuelle, car les stages ne durent en partie que quelques mois.</p>

<p>Objectif 26</p> <p>qu'il œuvre à augmenter dans la mesure du possible la proportion des femmes dans le personnel scientifique et technique et aux postes de cadres;</p>	<p>La part des femmes dans le personnel technico-scientifique a légèrement diminué et se monte à 10,2 %, à savoir 24 collaboratrices (12 % l'année précédente; 27 collaboratrices). Huit collaboratrices occupent une fonction dirigeante (7 l'année précédente). La part des femmes cadres est de 27,5 % (22,6 % l'année précédente).</p>
<p>Objectif 27</p> <p>qu'il aligne autant que possible le niveau de prestations défini dans ses plans de prévoyance sur celui de l'administration fédérale et répartisse les charges de manière adéquate entre les personnes assurées et l'employeur;</p>	<p>En 2022, le niveau de prestations est resté inchangé. Par conséquent, l'objectif continue à être rempli.</p>
<p>Objectif 28</p> <p>qu'il informe le Conseil fédéral des mesures prévues en cas de découvert lié à des mesures d'assainissement.</p>	<p>Au 31 décembre 2022, le degré de couverture technique (réglementaire) était de 96,1 %, et le degré de couverture économique, de 95,8 %. Aucune mesure d'assainissement n'est nécessaire pour ces valeurs. Au premier semestre 2023, on contrôlera la nécessité de telles mesures dans la situation actuelle. Le cas échéant, l'organe paritaire de la caisse de prévoyance de METAS et METAS en tant qu'employeur décideront d'un plan d'assainissement qui comprendrait pour l'essentiel une réduction de la rémunération des avoirs de vieillesse des personnes assurées.</p>
<p>Coopérations</p>	
<p>Le Conseil fédéral attend de METAS:</p>	
<p>Objectif 29</p> <p>qu'il respecte le mandat qui lui est imparti, le cadre juridique auquel il est soumis (art. 18, al. 3, LMétr et art. 4 LIFM) ainsi que les ressources financières et en personnel à sa disposition, lorsqu'il collabore avec des organismes tiers (notamment en concluant des alliances) ou participe à des réseaux dans le but de réaliser ses objectifs stratégiques;</p>	<p>METAS n'a conclu aucune alliance en 2022.</p>

<p>Objectif 30</p> <p>qu'il respecte le mandat qui lui est assigné et le cadre juridique auquel il est soumis (art. 3, al. 5, LIFM) lorsqu'il se charge de nouvelles tâches de l'administration fédérale;</p>	<p>Les laboratoires de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ont été transférés à METAS au 1^{er} janvier 2023. METAS fournira des prestations scientifiques et techniques à l'OSAV. Le 16 novembre 2023, le Conseil fédéral a adapté l'ordonnance sur l'Institut fédéral de métrologie (OIFM; RS 941.272) en conséquence.</p>
<p>Objectif 31</p> <p>qu'il informe le DFJP des tâches qu'il souhaite confier à des tiers en vertu de l'art. 3, al. 5, LIFM et qu'il communique également cette information à l'unité qui lui a délégué les tâches concernées.</p>	<p>En 2022, METAS n'a transféré aucune des tâches qui lui ont été confiées à des tiers.</p>
<p>Rapport</p>	
<p>Le Conseil fédéral attend de METAS:</p>	
<p>Objectif 32</p> <p>qu'il lui soumette en temps voulu, en complément au rapport et aux comptes annuels, un rapport écrit sur la réalisation des objectifs stratégiques au cours de l'année précédente, et qu'il relève, à cet effet, les données et les chiffres-clés requis;</p>	<p>Le rapport de METAS pour l'exercice 2022 a été établi et publié dans les délais prescrits.</p>
<p>Objectif 33</p> <p>qu'il échange régulièrement durant l'année des informations avec des représentants de la Confédération, notamment dans le cadre des entretiens annuels avec le propriétaire.</p>	<p>L'entretien avec le propriétaire a eu lieu le 24 mars 2022. Des rencontres et un échange d'informations ont eu lieu à intervalles réguliers avec la référente compétente pour METAS au SG DFJP.</p>